

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 14.11.2024
Visible par le public jusqu'au: 14.12.2024
Numéro de publication: AR-VS05-0000001482

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Ilir Shiba, Nendaz

Bénéficiaire de l'autorisation

Monsieur Ilir Shiba
Domicile:
Chemin de Beuson 52
1996 Beuson/Nendaz

Informations sur les locaux de l'organisation concernée et des emplacements

Etablissement public - Restauration
Adresse, lieu : Chemin des Bornes 29, 1997 Haute-Nendaz
Parcelle : N°1279
Plan : N°18
Lieu-dit: "Les Bornes"

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne : Café de la Place
Heures d'ouverture : de 07h00 à 00h00
Jours d'ouverture : 7/7
Début de l'activité : Dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

Description de la prestation de services

Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que Monsieur Shiba Ilir, domicilié au chemin de Beuson 52, 1996 Beuson/Nendaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai

30 jours
Expiration du délai: 14.12.2024